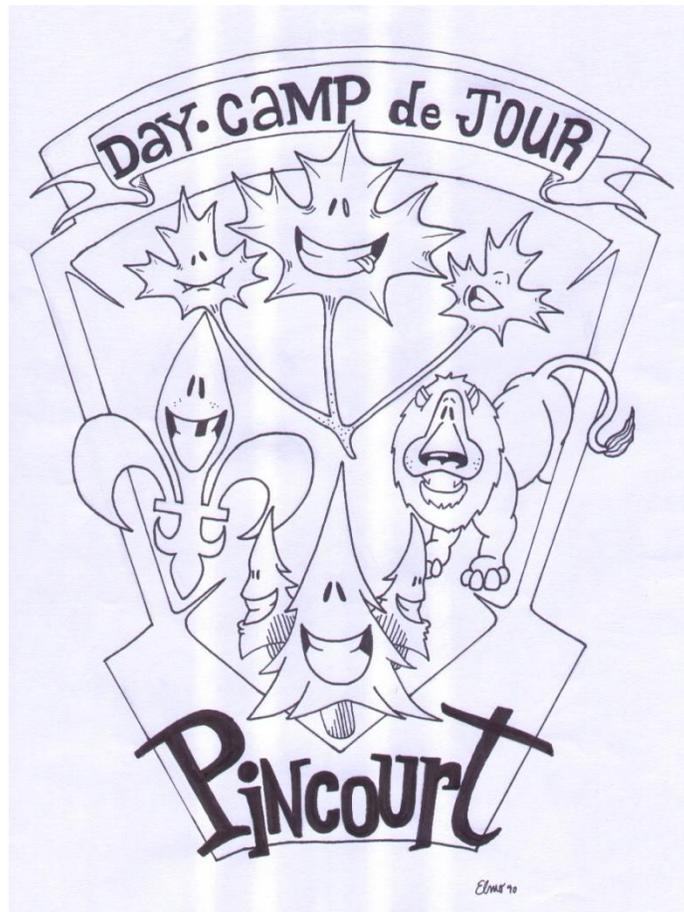


**CAHIER D'INFORMATIONS AUX PARENTS**



**CAMP DE JOUR DE PINCOURT**

**Service d'animation estivale  
Été 2018**

## TABLE DES MATIERES

MOT DES COORDONNATEURS _____	1
CAMP DE JOUR _____	2
Horaire du camp de jour _____	2
Informations générales _____	2
Notre équipe _____	2
LES RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR _____	3
Point de rassemblement _____	3
Tenue vestimentaire : _____	3
Sac à dos du parfait campeur : _____	3
Matériel interdit _____	4
Code de vie : _____	4
Étapes d'intervention pour un participant _____	5
Diner et collations _____	6
Suggestion de boîte à lunch santé : _____	6
CONTRÔLE DES PRÉSENCES _____	6
Contrôle des départs à la fin de la journée _____	6
Procédures en cas de retard ou d'absence. _____	6
LES SORTIES _____	7
À LA PISCINE _____	7
Règlements de la piscine municipale de Pincourt _____	8
POLITIQUE D'HYGIÈNE _____	9
Lavage des mains _____	9
Protection contre le soleil _____	9
Hydratation _____	9
SERVICE DE GARDE _____	10
Horaire du service de garde _____	10
Informations générales _____	10
Les règlements du service de garde _____	11
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS OFFERTES _____	12

## MOT DES COORDONNATEURS

Chers parents,

Nous entamons bientôt les activités du programme de camp de jour pour un nouvel été.

Pour certains, il s'agit d'une première expérience parmi nous tandis que d'autres s'apprêtent à revivre un été rempli de plaisir, d'activités, de beau temps et de belles rencontres.

Étant donné que nous désirons nous assurer du bon fonctionnement du camp cet été, nous vous demandons de lire ce cahier d'information très attentivement et de faire part du fonctionnement et des règlements du camp à vos enfants.

L'information regroupée dans ce cahier répond à pratiquement toutes les questions que vous pourriez avoir sur le programme.

Si vous avez d'autres questions, nous nous ferons un plaisir d'y répondre au (514) 453-8981 poste 254 ou par courriel au [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca)

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter un très bel été parmi nous!  
Au plaisir de vous rencontrer bientôt,

**Jessica Ball, Mireille Pilote & Camille Saucier**

Coordonnatrices du camp de jour

## CAMP DE JOUR

6 à 13 ans

### *Horaire du camp de jour*

**Début :** mardi le 26 juin 2018, pour 7 semaines

**Fin :** vendredi le 10 août 2018

L'horaire du camp régulier est le suivant : 9h à 15h

Horaire du camp de jour lors des sorties : 8h30 à 15h

### *Informations générales*

#### **Procédure de communication**

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La coordonnatrice administrative du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour au (514) 453-8981 \*254. Une boîte vocale est disponible au besoin. Vous pouvez aussi communiquer par courriel à [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca) et en cas d'urgence, vous pouvez composer le 514 453-8981 \*229.

#### **Notre équipe**

Coordonnatrice administrative : Jessica Ball (Jello)  
Coordonnatrice terrain : Mireille Pilote (Spiro)  
Coordonnatrice service de garde : Camille Saucier-Bariteau (Béchamel)  
Responsable PAM : Mitchell Cuillerier (Sonic)  
Moniteur en chef MPI : Agathon Niflis (Ketchup)  
Accueil service de garde : Samantha

Sauterelle	Section 1	Section 2	Section 3	SDG
Clochette + MPI	Bubbles	Libellule	Grover + Karim	Plouf
Pixie	Honey Bee + Quinoa	Baloo	Bonzaï	Venom
Dory	Aussie	Skype	Pitahaya	Rayon-X
Mitaine + MPI	Timbits	Moca	Flash	Fritz
Cassiopée	Oreo	Corail	Zoom Zoom + Jermell	Nestea
Nala	Bunny	Toupie	Cache-cou + Ketchup	Tigrou
	Poseidon	Arrow		Migo
	Salsa	Goliath		M & M
	Luna	Lilo		Berlingot
	Falcon	Wazabi + Panda		Raven
				Pebbles
				Colombine
				Stitch

## LES RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR

### Points de rassemblement

Le matin, dès l'arrivée de son moniteur, votre enfant doit immédiatement le rejoindre à leur lieu de rassemblement (déterminé lors de la première journée) et lui donner sa présence.

- Sauterelle : Proche de la butte, sur le côté de l'Omni-Centre
- Section 1 : Kiosque Desjardins (Chapiteau)
- Section 2 : Clôture de Soccer
- Section 3 : Les arbres près du stationnement de l'Omni-Centre, côté parc.

Le point de rassemblement du matin est identique pour le rassemblement du soir.

Il est interdit aux enfants et aux parents de circuler dans l'école ou dans l'Omni-Centre sans un moniteur, un coordonnateur ou une autorisation des responsables du camp de jour.

Les bicyclettes doivent être rangées à l'endroit désigné dans le Parc Olympique. Il est fortement recommandé d'avoir un cadenas, puisque nous n'assumons aucune responsabilité pour les objets perdus ou volés, incluant les bicyclettes.

### Tenue vestimentaire :

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

#### Habillement fortement suggéré

- Culottes courtes
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

#### Chandail officiel

Chaque enfant aura un t-shirt à l'effigie du camp de jour. **Le t-shirt est obligatoire pour les sorties à l'extérieur du site du camp de jour.**

### Sac à dos du parfait campeur :

- Repas (lunch pour le diner)
- 2 collations
- Jus
- Bouteille ou gourde d'eau
- Maillot de bain, casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches

**Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.**

### **Matériel interdit**

- Jupes et robes
- Gougounes (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison (iPod, cellulaire, spinner, etc.)

Le camp d'été n'est pas responsable des vêtements ou accessoires perdus, volés ou abimés. Nous vous demandons donc de bien identifier les effets personnels de vos enfants.

### **CODE DE COMPORTEMENT :**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- J'écoute et je mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe en tout temps;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle;
- Je m'habille de manière appropriée pour participer aux activités;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- Frapper les autres ou me battre;
- Me sauver;
- D'avoir un langage vulgaire ou inapproprié;
- Crier des noms;
- Lancer des objets;
- Nourrir les animaux;
- Briser du matériel;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.
- Grimper ou m'asseoir sur les clôtures ou sur les buts de soccer.

## ÉTAPES D'INTERVENTION POUR UN PARTICIPANT

1 <sup>er</sup> avertissement : (verbal)	Le moniteur en chef appelle les parents et explique le cas. La coopération des parents est demandée.
2 <sup>e</sup> avertissement : (écrit)	Le coordonnateur appelle les parents, explique la situation et <u>peut suspendre l'enfant pour une journée de sortie ou d'activité spéciale</u> . Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent et retournée au coordonnateur le lendemain.
3 <sup>e</sup> avertissement : (écrit)	Le coordonnateur appelle les parents, explique la situation et <u>suspend l'enfant pour une semaine de camp de jour</u> , et ce, sans remboursement. Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent et retournée au coordonnateur.
4 <sup>e</sup> avertissement :	Le coordonnateur contacte les parents pour <u>expulser définitivement l'enfant du camp de jour pour le reste de l'été</u> (sans remboursement). L'enfant risque de perdre son droit d'inscription pour l'été suivant.

## DINER ET COLLATIONS

Chaque groupe dîne avec son moniteur entre 12 h et 13 h dans le Parc Olympique. L'enfant doit apporter un lunch froid complet. (Il n'y a pas de réfrigérateur mis à la disposition des enfants, donc prévoir des aliments qui se conservent bien dans une boîte à lunch avec un « Ice pack »).

Vers 12 h 30, les enfants et les moniteurs se dirigent vers les aires de jeux du parc.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

### Suggestion de boîte à lunch santé :

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée

**Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides.**

## CONTRÔLE DES PRÉSENCES

### Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- **Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant.** Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste. De plus, il est primordial d'avoir une pièce d'identité lors de la première semaine.

### Procédures en cas de retard ou d'absence.

Vous devez nous faire parvenir une note, un courriel ou un appel de votre part lorsque votre enfant manque une ou des journées au camp de jour.

Si votre enfant doit s'absenter régulièrement (par exemple pour suivre des cours de natation ou de tennis), veuillez faire parvenir une note écrite au moniteur de votre enfant dès le début de l'été. Si votre enfant doit s'absenter pour une longue période de temps, par exemple une semaine, veuillez également transmettre un mémo au moniteur de l'enfant. Il est d'une grande importance que les heures d'arrivée et de départ (9 h et 15 h) soient respectées. De plus, il est important de respecter l'horaire lors des sorties (8h30 à 15h).

Les moniteurs ne sont pas responsables des enfants qui arrivent en retard.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9 h à [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca) ou au 514-453-8981 \* 255. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

**ATTENTION!** Les messages laissés sur la boîte vocale de la coordonnatrice administrative, soit le 514-453-8981 poste 254, ne seront pas considérés.

## LES SORTIES

- Les sorties peuvent être sujettes à changement en ce qui concerne les heures d'arrivées.
- Le coût des sorties est inclus dans les frais d'inscription.
- Aucune sortie ne sera remboursée en cas d'absence.
- Il n'y a pas d'animation au parc lors des journées de sortie pour les enfants qui ne participent pas à la sortie.
- Une semaine avant chaque sortie, une feuille explicative (Info-Camp) sera envoyée par courriel. Nous vous demandons de bien lire l'info camp, car les heures de départ et d'arrivée ainsi que le matériel nécessaire à la sortie seront indiqués. **Également, vous devez OBLIGATOIREMENT retourner la feuille de permission de toutes les sorties et activités avant le lundi 3 juillet, afin que votre enfant puisse y prendre part.**
- **Le port du t-shirt du camp de jour est obligatoire lors des sorties.**

## À LA PISCINE

Les enfants iront régulièrement à la piscine en après-midi. Votre enfant doit donc apporter avec lui ses effets pour la piscine à tous les jours.

Si votre enfant ne sait pas nager, il doit rester dans la partie peu profonde de la piscine et porter un gilet de sécurité. Il est important d'en informer le moniteur (les gilets sont fournis à la piscine.) Les enfants ne sachant pas nager sont accompagnés dans l'eau en tout temps.

Même si votre enfant ne sait pas nager, il doit rester avec son moniteur et son groupe dans la piscine. L'utilisation de la barboteuse est malheureusement impossible.

Les présences sont prises de façon systématique avant et après la baignade.

*Si votre enfant suit des leçons à la piscine municipale, veuillez fournir un horaire détaillé à son moniteur pour que celui-ci puisse rappeler à votre enfant de se rendre à ses cours.*

***Le moniteur n'a pas la responsabilité d'aller reconduire et chercher votre enfant lors de ses leçons.***

## RÈGLEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT

### Il est interdit de :

- Porter des souliers et des espadrilles dans l'enceinte de la piscine. Les souliers doivent être enlevés à l'entrée
- Se baigner sans avoir pris une douche
- Courir sur le ciment ou le gazon
- Pousser, se chamailler ou se battre
- Manger ou boire ailleurs que dans la zone de pique-nique
- Mâcher de la gomme ou fumer sur le site de la piscine
- Apporter des contenants de verre
- Consommer de l'alcool ou de la drogue
- Se baigner avec un chandail, sauf en cas de coup de soleil
- Se baigner lorsque l'on est atteint de maladies contagieuses (exemple : herbe à puce)
- Plonger dans la partie peu profonde
- S'amuser dans les corridors de natation réservés pour faire des longueurs
- Grimper sur les clôtures, bancs ou autres équipements

### Pour utiliser les tremplins, on doit :

- Savoir bien nager
- Attendre que la personne précédente ait sauté avant de monter sur le tremplin (c.-à-d. une seule personne à la fois sur le tremplin)
- Attendre que la personne en avant de soi ait quitté le bassin avant de sauter dans l'eau
- Faire seulement un saut sur le tremplin
- Marcher sur le tremplin, ne pas courir

### Autres

- Les gilets de sauvetage ou les « swim-aids » sont autorisés. Les jeunes qui en ont besoin doivent cependant être accompagnés d'un adulte.
- Les jeunes enfants utilisant la patageuse doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

### Notes

- Le personnel de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès ou d'expulser, sans remboursement ou compensation, toute personne qui ne respecte pas les règlements.
- La Ville de Pincourt ne se rend pas responsable des objets perdus ou volés à la piscine.

## POLITIQUE D'HYGIÈNE

### Lavage des mains

Les enfants et le personnel se lavent les mains avant le dîner et après toute activité de nature « salissante ».

### Protection contre le soleil

Le camp de jour demande aux parents que la crème solaire soit déjà appliquée sur l'enfant lorsqu'il arrive au camp de jour, et qu'il apporte un tube (ou autre contenant) de crème solaire pour autres applications durant la journée.

Il est conseillé de montrer à votre enfant comment bien appliquer la crème solaire et lui demander d'en appliquer avant qu'il se rende au camp le matin. Pour des raisons de sécurité, chaque participant s'enduit de crème lui-même. **Notez que les moniteurs ne sont pas autorisés à appliquer de la crème solaire aux enfants.**

En raison des allergies, le camp de jour ne fournit pas de crème solaire aux participants.

Dans la mesure du possible, l'animateur place son groupe à l'ombre durant les activités et les moments de repos. De plus, le port d'une casquette ou d'un chapeau est fortement recommandé pour éviter les insulations.

### Hydratation

Les animateurs sont informés de l'importance d'une bonne hydratation. Ils prévoient des pauses où les participants iront boire de l'eau. Une attention particulière sera portée lors des périodes de canicule.

Il est important que tous les participants aient une bouteille d'eau (ou gourde) avec eux.

## SERVICE DE GARDE

**Places réservées aux enfants inscrits préalablement lors des inscriptions du camp de jour.**

### *Horaire du service de garde*

**Début :** mardi 26 juin, pour 7 semaines  
**Matin :** 6 h 30 à 9 h  
**Soir :** 15 h à 18 h

### **Informations générales**

#### **Procédure de communication**

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. Avant 9 h et dès 15 h, les bureaux de la direction du camp de jour sont fermés. Par contre, une boîte vocale est disponible au besoin en composant le (514) 453-8981 \*254. Vous pouvez aussi communiquer par courriel à [campdejour@villepincourt.qc.ca](mailto:campdejour@villepincourt.qc.ca). En cas d'urgence avant 9 h ou après 15 h, vous pouvez composer le **(514) 701-3975** pour communiquer avec l'accueil du service de garde. De plus, vous pouvez communiquer avec Camille Saucier-Bariteau, coordonnatrice du service de garde, qui sera présente sur le site de 6 h 30 à 9 h ainsi que de 15 h à 18 h.

#### **Le matin**

Tous les matins, les enfants doivent se présenter à l'Omni-Centre. Il est de la responsabilité du parent de venir signer la feuille de présence auprès de la personne à l'accueil du service de garde se trouvant à l'entrée de l'Omni-Centre.

#### **L'après-midi**

- Les activités de l'après-midi se donnent à l'Omni-Centre, aux jeux d'eau ou au parc Olympique. Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez donc signer la feuille de présence auprès de la personne à l'accueil du service de garde (à l'Omni-Centre) qui pourra ensuite vous indiquer l'emplacement du groupe de votre enfant. Après avoir confirmé votre identité, elle vous donnera une « passe » pour aller chercher votre enfant.
- Si à 18 h vous n'êtes pas venus chercher votre enfant, la coordonnatrice du service de garde téléphonera à votre résidence ou au numéro de téléphone d'urgence que vous lui avez laissé au début de l'été afin de recevoir vos instructions.
- Des frais de 5 \$ par enfant, par tranche de 15 minutes entamées, seront facturés pour les retards après 18 h. Ces frais sont payables immédiatement.

#### **Les collations**

Nous invitons les parents à prévoir des collations pour les enfants, surtout ceux qui resteront après 15 h.

### **Les sorties**

Lors des journées de sorties, l'horaire matinal du service de garde est de 6h30 à 8h30. En effet, afin de permettre aux enfants de profiter au maximum des activités hors du site, le camp de jour débute à 8h30 lors des journées de sorties.

### **Les absences**

- Si votre enfant doit quitter le service de garde pour quelle que raison que ce soit (natation, tennis, permission de quitter à 17 h 30 parce que vous êtes arrivés à la maison, etc.), vous devez écrire une note et la transmettre à son moniteur de service de garde.
- En aucun cas un enfant ne peut quitter sans un avis des parents.

### **Les règlements du service de garde**

- Les règlements sont les mêmes que ceux du camp de jour.
- En ce qui a trait aux avertissements, les moniteurs du service de garde fonctionnent de la même manière qu'au camp de jour.
- Un enfant qui est renvoyé du camp de jour est également renvoyé du service de garde.

### **La signature des présences**

- En tout temps, vous devez vous présenter à l'entrée de l'Omni-Centre afin de signer la feuille de présence pour connaître l'endroit où se trouve le groupe de votre enfant.
- Vous ne pourrez quitter le camp de jour avec votre enfant sans la « passe » qui vous sera remise après la signature à l'accueil.
- La signature de la feuille de présence nous permet de comptabiliser les journées où vous avez eu recours au service de garde. Ainsi, au terme de l'été, nous ajusterons votre dossier, s'il y a lieu, par une facturation ou un remboursement.

### **Païement**

- Vous devez procéder au paiement des journées d'utilisation du service de garde avant le 17 juin.
- 8 \$ par jour sont demandés. Le paiement se fait en ligne via le site web : [www.villepincourt.qc.ca](http://www.villepincourt.qc.ca)
- Si votre enfant fréquente le service de garde plus souvent que ce que vous aviez prévu et payé, vous pouvez aller dans votre profil en ligne et acheter d'autres forfaits de journées de service de garde. Dans le cas contraire, nous procéderons par remboursement automatique sur carte de crédit. Nous vous invitons à vérifier vos courriels à la fin du mois d'août pour vérifier la présence d'un solde impayé sur votre compte.
- Des frais d'inscription de 40 \$ sont non-remboursables.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS OFFERTES**

Le camp de jour municipal offre dans sa programmation générale les activités ci-dessous.

### **Jeux brise-glace, jeux de connaissance**

Activités de groupe permettant aux participants d'apprendre leurs noms, de mieux se connaître, de faire disparaître la gêne, de créer un esprit de groupe et de développer un sentiment d'appartenance.

### **Sports extérieurs, sports de gymnase, jeux sportifs**

Activités où les habiletés physiques sont requises et développées. Jeux d'action, parfois compétitifs, où les participants sont en mouvement. Différents sports peuvent être mélangés afin de créer de nouveaux jeux sportifs.

### **Jeux coopératifs**

Activités basées sur la coopération où la participation de tous est mise à profit pour réussir. Normalement, ces activités nécessitent peu ou pas de matériel et sont adaptables facilement en fonction de l'âge ou du nombre de participants. Activités sans élimination, sans gagnant ni perdant.

### **Arts plastiques, bricolages**

Activités où la créativité est de mise afin de créer une œuvre collective ou individuelle en utilisant différentes techniques plastiques et une variété de matériaux.

### **Grands jeux, activités thématiques**

Activités de longue haleine où les participants collaborent à la réalisation d'une mission commune. Les participants sont regroupés en petites équipes pour vivre ces aventures thématiques.

### **Expression dramatique, théâtre, improvisation**

Activités où les participants utilisent le corps, leur voix, leurs émotions et l'espace dans le but de représenter des scènes réelles ou fictives, de courte ou de longue durée. Ces activités font appel à la créativité, développent l'appartenance au groupe, l'expression orale et le sens du spectacle. Le rire est souvent au rendez-vous.

### **Jeux aquatiques, baignade, natation, jeux d'eau**

Activités se déroulant dans l'eau ou avec de l'eau.

### **Activités scientifiques, sciences nature**

Activités où les connaissances et la curiosité des participants sont mises à profit dans la réalisation d'une expérience de compréhension des phénomènes naturels et chimiques, de jeux d'esprit ou d'énigmes.

### **Cuisine**

Activité où les participants apprennent à suivre une recette, à connaître différents aliments, à cuisiner des plats et à apprécier différentes saveurs.

### **Danse**

Activités artistiques où les participants s'expriment avec leur corps en apprenant ou en créant des mouvements et des chorégraphies, tout en suivant un rythme ou au son d'une musique.

### **Activités spéciales, activités à grand déploiement, kermesse**

Activités où les participants font de petites épreuves ou parcourent divers plateaux d'activité, seuls ou en équipe. Souvent, les activités spéciales servent à souligner un évènement ou à récompenser.

### **Jeux d'éveil sensoriel, jeux musicaux, jeux de rythme, jeux de mémoire, jeux éducatifs,**

#### **énigmes**

Activités où les participants développent leurs sens (vue, toucher, odorat, ouïe, goût), jouent avec les sons, les odeurs, les textures. Ils apprennent à observer, à mémoriser, à reconnaître et à reproduire des rythmes et des sons.